

Pour une politique d'accueil efficace

Lors de la dernière réunion du conseil de pays, la candidature au programme Leader 2007-2013 et le contrat de pays 2007-2013 ont été validés à l'unanimité.

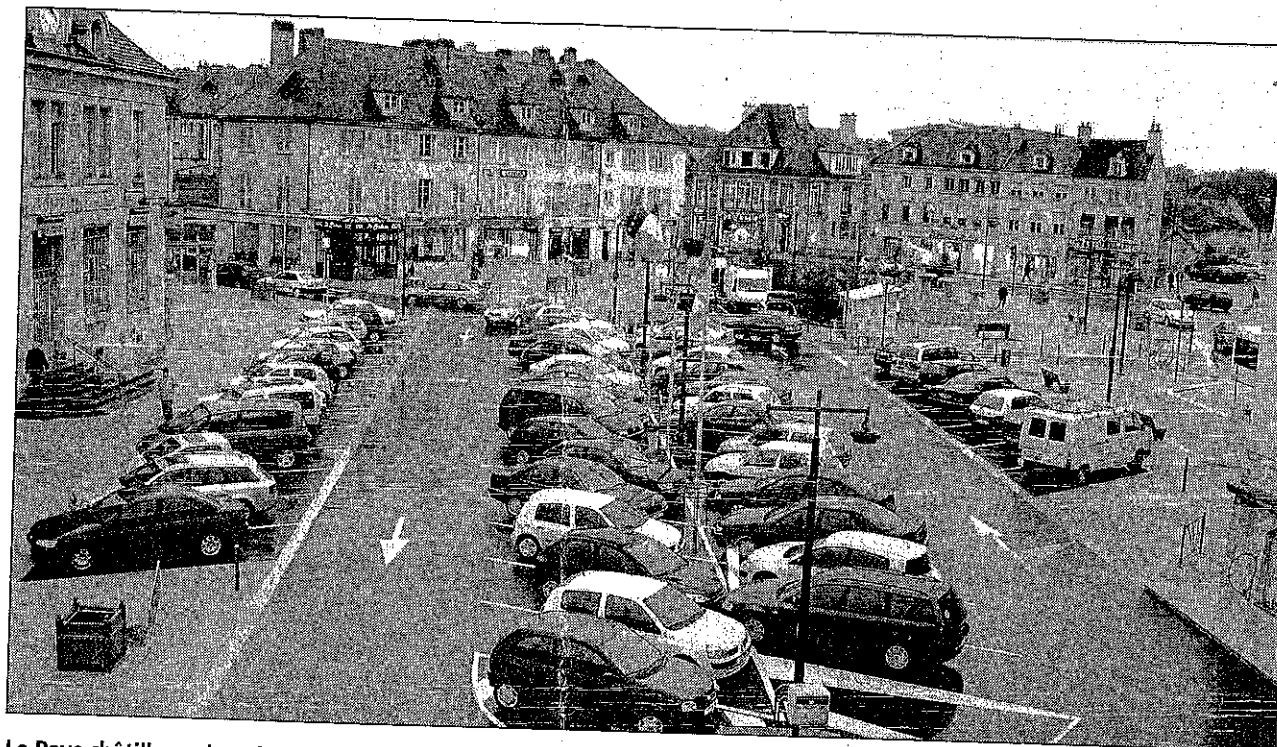
Le conseil de pays, présidé par Henri Julien s'est réuni en ce début d'année pour valider la candidature Leader 2007-2013 ainsi que le contrat de pays 2007-2013.

Autant dire que l'instant un brin était solennel puisque la Pays châtilonnais fonde de nombreux espoirs quant à l'avenir de son développement.

Maintenir la population

Le Pays Châtilonnais a décidé d'être candidat au programme Leader 2007-2013 en juillet dernier. La priorité de ce projet est de maintenir la population et d'accueillir de nouveaux acteurs économiques et habitants.

Le territoire châtilonnais est concerné par un recul démographique qui affecte



Le Pays châtilonnais a donc décidé de mettre en œuvre une politique d'accueil efficace, dont le projet se décline en trois axes

plus particulièrement la part de population jeune et active.

Contrat de pays

Le Pays châtilonnais a donc décidé de mettre en œuvre une politique d'accueil efficace, dont le projet se décline en trois grands axes : accueil personnalisé, offre de services attractive, et développement des ressources territoriales. Le contenu du dossier de candidature au programme Leader

2007-2013 a été validé à l'unanimité.

Le conseil de Pays a émis un avis favorable à l'unanimité à la signature du Contrat de Pays 2007-2013 par le président de la communauté de communes du Pays Châtilonnais prévu le vendredi 25 janvier prochain. Ce document s'articule autour de la stratégie de vouloir entreprendre et vivre dans un territoire d'excellence véhiculée par le mot d'ordre « Trésors de vie, ri-

chesses à vivre ». Les axes retenus pour ce contrat sont : économie, santé, formation et éducation, tourisme, culture et loisirs, environnement, cadre de vie et valorisation paysagère, mobilité et économie d'énergie.

Maison de l'emploi et de la formation

La réunion s'est terminée par l'approbation des marchés passés en commission d'appel d'offres des 4 et

9 janvier. Le montant du marché initial pour le projet de la Maison de l'Emploi et de la Formation à Châtillon portait sur un montant de rémunération de 58 300 euros HT. Un premier avenant d'un montant de 1 650 euros avait été effectué en novembre 2007 ; un second de 22 500 euros est nécessaire portant le marché à 82 500 euros. Le conseil de pays et le conseil communautaire ont approuvé à l'unanimité cet avenant.

Scan Elec
copie
copie

10/1/08